



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 8 novembre 2021 à 20h à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (510, rue Marquis, St-Célestin).

Sont présents : M. Marco Boucher, maire

Conseillère # 1 : Sandra St-Amour	Conseiller # 4 : Mathieu B. Filion
Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx	Conseiller # 5 : Tommy Richard
Conseillère # 3 : Mireille Lemay	Conseiller # 6 : François Chabot

Mme Gisèle Plourde, dir-gén
M. Donald Brideau, dir-gén adjoint

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire, Monsieur Marco Boucher, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
4. Présentation et adoption des comptes à payer
5. Suivi au procès-verbal
6. Affaires Nouvelles
 - 6.1. Dépôt des intérêts pécuniers des membres du conseil municipal
 - 6.2. Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses des élus
 - 6.3. Changement de l'emplacement de la réunion du conseil du mois décembre 2021
 - 6.4. Nomination d'un représentant à la bibliothèque
 - 6.5. Adoption du règlement # 2021-04
 - 6.6. Adoption du règlement # 2021-05
 - 6.7. Club de motoneige du Centre-du-Québec
 - 6.8. Modifications au plan de sécurité civile
 - 6.9. Programme d'aide à la voirie locale
 - 6.10. Rôle en ligne infotech
 - 6.11. École Marquis – Fête de Noël
 - 6.12. Achat portable commun pour Directeur de pompiers entre Municipalité St-Wenceslas et St-Célestin
7. Varia
8. Étude de la correspondance
 - 8.1. Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels
 - 8.2. Rapport annuel bibliothèque
 - 8.3. Bilan financier festival du Blé d'Inde
 - 8.4. Rapport annuel programmations d'activités 2020-2021 – L'œuvre des Terrains de Jeux de Saint-Célestin
 - 8.5. M.T.Q. – panneau de signalisation
9. Levée de l'assemblée

Résolution # 2021-11-124

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE



Résolution # 2021-11-125

N° de résolution
ou annotation

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de la dernière assemblée soient adoptées.

ADOPTÉE

4. PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES A
PAYER

La directrice générale, Gisèle Plourde, dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

Total des salaires et charges	
Octobre 2021 :	17 705.47\$
Total des comptes à payer :	74 612.04\$
Total des comptes payer en	1 250.01\$
octobre non inscrit :	
Grand Total :	93 567.52\$

Résolution # 2021-11-126

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à faire les paiements.

ADOPTÉE

5. SUIVI AU PROCES-VERBAL

La directrice générale mentionne que toutes les résolutions ont été traitées et transmises à qui de droit.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1. Dépôt des intérêts pécuniers des membres du conseil municipal

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE Le maire et tous les conseillers de la municipalité de la paroisse de St-Célestin ont déposé au conseil du 08 novembre 2021 leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

ADOPTÉE

6.2. Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses des élus

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE Le maire et tous les conseillers de la municipalité de la paroisse de St-Célestin ont déposé au conseil du 08 novembre 2021 leur liste des donateurs et leur rapport de dépenses pour les élections municipales 2021.

ADOPTÉE

Résolution # 2021-11-127

Résolution # 2021-11-128



N° de résolution
Résolution # 2021-11-129

6.3. Changement de l'emplacement de la réunion du conseil du mois décembre 2021

Considérant que la guignolée de Saint-Célestin a besoin de la salle du conseil municipal pour la période du 4 au 11 décembre 2021.

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE la réunion du 6 décembre 2021 soit tenue au sous-sol de l'église de Saint-Célestin au 490 rue Marquis, Saint-Célestin.

ADOPTÉE

6.4. Nomination d'un représentant à la bibliothèque

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE Monsieur Mathieu B. Fillion soit nommé le répondant au Centre Régional de services aux Bibliothèques Publiques Mauricie - Bois-Francs - Lanaudière pour notre municipalité pour l'année 2021-2022.

6.5. Adoption du règlement # 2021-04

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Saint-Célestin (ci-après « la municipalité ») a adopté le 9 janvier 2006, un règlement relatif au traitement des élus;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de remplacer le règlement numéro 2006-01 Relatif au traitement des élus adopté par la municipalité;

ATTENTU QU'un avis de motion relatif à la présentation du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 04 octobre 2021;

Il est proposé par Madame Mireille Lemay, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement # 2021-04 relatif au traitement des élus soit adopté et entrera en vigueur conformément à la loi ;

QUE le règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

6.6. Adoption du règlement # 2021-05

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 2021-11-132

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance du conseil;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que par soucis de transparence, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de la municipalité le vendredi précédant la séance pour consultation du public;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la directrice générale;

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement # 2021-05, Règlement omnibus modifiant le Règlement général harmonisé RM-2020, le Règlement n° 2016-06 sur la prévention et la protection contre les incendies et le Règlement uniformisé n°2020-02 concernant la garde des animaux soit adopté et entrera en vigueur conformément à la loi ;

Que le règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

6.7. Club de motoneige du Centre-du-Québec

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneige Centre du Québec Inc. opère un sentier de motoneiges qui traverse les routes de la municipalité de la paroisse de St-Célestin;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneige Centre du Québec Inc. demande à la municipalité d'avoir de la signalisation afin de rendre ces traverses de route sécuritaire;

Résolution # 2021-11-133

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin demande au Club de Motoneige Centre du Québec Inc. d'acheter et de faire l'installation de la signalisation routière nécessaire aux traverses de motoneiges eux-mêmes et veuillez réviser la signalisation afin qu'elle soit adéquate.

QUE la municipalité de St-Célestin autorise les motoneigistes à traverser nos routes soit le rang de la Côte St-Pierre dépassé la première courbe en partant de la route 155, et avant la résidence du 1395, le rang Pays-Brûlé près du Garage Arseneault (route 226), le rang St-Joseph près de Cojovi, Route Girard (à environ 1 km du croisement de la Route Girard et Rang St-Joseph) et la traverse de la rue Jean Clermont, à l'ouest de SC Performance Karting à la condition que les panneaux de signalisation adéquate soient installés.

QUE le Club de Motoneiges Centre du Québec Inc. devra s'informer auprès de l'inspecteur municipal afin de connaître les dimensions et les distances nécessaires pour l'installation de ces panneaux.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

6.8. Modifications au plan de sécurité civile

CONSIDERANT QUE les membres du conseil municipal ont changé à la suite des dernières élections municipales ;

CONSIDERANT QUE la Directrice générale prend sa retraite prochainement ;

CONSIDERANT QUE le bureau municipal a changé d'adresse ;

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise les modifications au Plan des mesures d'urgences tel que déposé.

ADOPTÉE

6.9. Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin approuve les dépenses d'un montant de 93 562.00\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Résolution # 2021-11-134

Résolution # 2021-11-135



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 2021-11-136

6.10. Rôle en ligne infotech

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a changé de fournisseur pour son logiciel de comptabilité pour la compagnie Infotech;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech offre la possibilité au citoyen de consulter le rôle d'évaluation en ligne sans frais pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels auront accès à des fonctionnalités supplémentaires en moyennant un frais pour les services;

CONSIDÉRANT QUE le service est sans frais pour la municipalité;

Il est proposé par Madame Sandra St-Amour, appuyé par Monsieur François Chabot, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la compagnie Infotech à offrir le service de rôle en ligne pour les citoyens et professionnels.

ADOPTÉE

6.11. École Marquis – Fête de Noël

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de subvention de l'école Marquis pour préparer la fête de Noël pour les élèves;

Considérant que l'événement est spécial pour souligner la nouvelle école;

Il est proposé par Monsieur Tommy Richard, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal octroi une subvention de 1 000\$ à l'école Marquis.

ADOPTÉE

6.12. Achat portable commun pour Directeur de pompiers entre Municipalité St-Wenceslas et St-Célestin

ATTENDU QUE l'ordinateur portable du directeur incendie de la municipalité est désuet et provenait de la municipalité de Saint-Wenceslas;

ATTENDU QUE le directeur incendie Martin Houle agit aussi pour la municipalité de Saint-Wenceslas comme directeur;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont d'avis de partager les coûts de l'achat et de l'utilisation (licence) de l'ordinateur à part égale;

Il est proposé par Monsieur François Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx, et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat à Logesco informatique pour l'acquisition d'un ordinateur portable Lenovo au coût total de 1 469,90\$ plus toutes les taxes applicables.

D'AUTORISER Madame Gisèle Plourde ou Monsieur Donald Brideau à signer une entente de partage de matériel avec la municipalité de Saint-Wenceslas pour l'ordinateur portable et la licence d'utilisation.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

7. VARIA

Le directeur général adjoint discute d'offre fait par la MRC Nicolet-Yamaska concernant l'informatique, les communications et la formation des nouveaux élus.

M. Rondeau dans la salle demande l'état d'avancement de son dossier concernant le chemin qu'il veut acquérir. Le dga lui explique l'avancement et que la suite va être plus en janvier, suite à l'adoption du budget et de la fin d'année.

Rapport du Maire : Le maire fait un petit compte rendu du conseil des maires du mois d'octobre. Les quotes-parts de la MRC devraient être stable et maintenant, à la régie des déchets, ce sont les maires qui vont siéger sur le conseil d'administration.

Jocelyn Proulx aimerait qu'on souligne les années d'implications des anciens élus. Une formule sera à déterminer.

Mathieu B. Filion demande des informations concernant la rue Jean-Clermont et les terrains de M. Martin Bourque.

8. ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE

8.1 Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels

8.2 Rapport annuel bibliothèque

8.3 Bilan financier festival du Blé d'inde : La coordonnatrice Noémie Bruneau et le président Cédrik Bellerose sont présents pour présenter les chiffres.

8.4 Rapport annuel programmations d'activités 2020-2021 – L'œuvre des Terrains de Jeux de Saint-Célestin. La coordonnatrice Noémie Bruneau et le président Cédrik Bellerose sont présents pour présenter les chiffres.

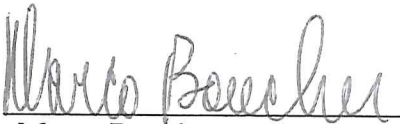
8.5 M.T.Q. – panneau de signalisation

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 22 h 20.

ADOPTÉE


Marco Boucher,
Maire


Gisèle Plourde
Directrice générale

Je, Marco Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto


Marco Boucher, maire

Résolution # 2021-11-139



N° de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Et j'ai signée, ce 09 novembre 2021

Gisèle Plourde
Directrice-générale